

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS.
Vendredi, 26 Janvier 1828.

Faute de place nous n'avons pu mettre un article communiqué, signé "Pavotier", il paraîtra demain.

À Mr. l'Éditeur de l'Abéille.
En lisant l'article inséré dans votre feuille du 24 du courant, au sujet de la charte de l'Association-Consolidée, il m'a paru que l'auteur de cet écrit a eu pour but de provoquer une discussion sur le mérite de cette charte, ou bien qu'il cherche à convaincre que la loi de l'Etat demandée pour garantir subsidiairement de cette institution sociale, doit être accordée afin qu'elle puisse obtenir l'emprunt nécessaire pour être mise en opération.

Avant d'avoir de mes nouvelles, le besoin de travailler à gagner ma vie, je n'ai jamais eu la possibilité de me livrer à aucun genre d'étude; la culture est l'unique état que j'exerce, et il serait ridicule de ma part d'avoir la prétention de traiter des sujets qui exigent des connaissances profondes en matière de législation et de finances; ainsi vous devez croire que je suis loin de vouloir entrer en lice pour soutenir une discussion sur de pareils sujets; ma intention est uniquement de vous soumettre quelques réflexions qui me sont suggérées par la lecture de la pièce mentionnée ci-dessus.

Il est des personnes qui pensent que la loi de l'Etat demandée pour accorder l'emprunt, n'a été qu'un honnête prétexte de la refuser, que la véritable cause de ce refus réside dans le défaut de garanties suffisantes que présente la charte; cela n'est pas difficile à croire, en se rappelant que cette charte ayant été, en quelque sorte, importée d'assaut à la dernière session de la Législature, n'a pu être méditée, ni subir les discussions qui éclairaient le sujet, auraient produit des amendements qui eussent satisfaitement assuré l'accomplissement de son but; c'est de ce fait que cette charte est l'enfantée, n'offre que des illusions, que le mode d'emprunt ne présente point de garanties positives. Les articles réelles, je pense qu'on doit et qu'on peut toujours trouver à faire des emprunts la preuve que celles de l'Association-Consolidée ne sont pas telles, c'est que les commissaires qui ont été au Nord pour négocier l'emprunt, n'ont point réussi, et la preuve que la demande de la garantie de l'Etat n'a été, de la part des prêteurs, qu'une honnête excuse de refus, c'est que les prêteurs savent très bien qu'une Législature ne peut, ni ne doit point donner de garantie, au nom de l'Etat, pour des associations financières de particuliers; et si cette garantie ne consistait qu'en une simple formalité, et quelle fut illusoire, il est certain que les prêteurs dans ce cas, ne s'en contenteraient pas. Le capitaliste ne désire rien tant que de placer son argent; l'emprunteur afin d'obtenir le taux de l'intérêt à bas prix, doit indispensablement offrir des garanties suffisantes. On sait parfaitement qu'il n'y a point de garanties au monde, plus positives, plus réelles, plus solides, que celles qui reposent sur des propriétés territoriales; personne ne l'ignore, mais encore, faut-il que ces propriétés soient parfaitement libres et liquides, qu'elles ne soient point sujettes aux nombreux dangers de discussions, de la part des femmes et des mineurs; à quoi l'expérience démontre qu'on est chaque jour exposé dans ce pays-ci à la charte de l'Association-Consolidée, n'ayant rien prévu à cet égard; quant aux souscripteurs, dont les propriétés doivent servir de garanties fondamentales, il n'est pas étonnant que les prêteurs ne les aient pas jugés suffisantes.

On peut, sans doute, espérer que cette institution (si elle a lieu) sera sagement administrée; mais dire ou soutenir qu'elle ne peut pas perdre, c'est à mon avis une étrange erreur; il me suffit qu'elle doive être légitime par des hommes!

Je conviens qu'il n'est pas raisonnable d'accuser des hommes d'incapacité pour gouverner une institution monétaire; par le seul fait qu'ils sont cultivateurs; mais aussi, l'argument que ces cultivateurs ont eu le bon esprit de s'adjointre un avocat et un notaire pour gouverner l'institution, ne me paraît pas assez fondé en raison, pour que je croie que les prêteurs d'argent considèrent cette sage mesure, comme une garantie suffisante; non plus que celle de la donation d'un contributeur faite par le gouverneur et le sénat. L'instruction, les talents éminents, la probité, l'honneur sont, sans contredit, de grands titres à la confiance, mais en fait d'institutions publiques, la principale sécurité, repose essentiellement sur les bases d'une parfaite organisation administrative; elles doivent offrir la garantie que les employés rempliront ponctuellement et fidèlement leurs devoirs. La charte de l'association ne me paraît pas satisfaisante à cet égard puisque du contrôleur, elle fait une place presque entièrement honorifique, et sans responsabilité; tandis que, par le titre seul de contrôleur, on aperçoit que cette place est destinée à servir de sauve-garde et de garanties à une bonne administration. Pour cela, il serait nécessaire que ses attributions et ses devoirs fussent parfaitement définis, et que cette place ne pût être occupée que par des personnes qui, aux yeux du public, et dans l'opinion des intéressés dans l'institution, offrissent les garanties de probité et de capacité nécessaires pour inspirer la confiance; ce qu'on ne serait pas toujours certain d'obtenir, si la nomination en était réservée à la faveur. Quoique je rende pleinement justice aux mérites qui distinguent

le choix qui a été fait, je suis d'opinion que le gouverneur, ni la Législature, ne devraient s'initier dans l'administration des affaires de sociétés particulières, aux tribunaux seuls appartient le droit de connaître des plaintes qui peuvent s'élever; et toutes ces apparences d'inspection de commissaires nommés, ne sont à mon avis que des illusions qui n'en imposent qu'aux aveugles en comptabilité.

L'argument que la loi de l'Etat sera accordée parce qu'il pourra servir d'un crédit de deux cents cinquante mille piastres ne me paraît pas non plus très solide; car, si l'institution doit faire payer huit pour cent d'intérêt, je ne crois pas que l'Etat trouve un grand avantage à emprunter, à ce taux, étant convenu que, s'il a des besoins, il lui sera très facile de faire des emprunts à quatre pour cent par an, au moyen de garanties sur sa propriété, ou sur les taxes qu'il peut imposer. Au surplus ne connaissant pas les calculs d'après lesquels l'écritain paraît allouer un bénéfice de 400,000 piastres de dividende pour l'Etat, je ne puis en rien dire, encore moins y croire.

J'avoue que je n'ai point assez de sagacité, ni de pénétration, pour juger si, les actionnaires de l'Association Consolidée ne pouvant être que des cultivateurs, il doit en résulter de grands avantages pour la Louisiane! Mon ignorance sur ce sujet m'inspire des méfiances; je vois une société de cultivateurs qui est vrai, qui veut opérer un emprunt au dehors; or, comme c'est toujours l'emprunteur qui paie la prime, et que le prêteur la reçoit, je ne saurais comprendre comment cette prime peut ne pas appartenir au débiteur, lorsque l'emprunt s'y opère?

La prospérité de la culture qui se fait dans la Louisiane, est pour moi un guide assuré. Je trouve que la terre bien cultivée est généreuse, productive et libérale; que loin d'affaiblir mon capital, elle l'augmente; que la prime de soins et de travail que je lui paye, m'est rendue avec de grands profits pour moi; ce dont je n'ai rien à retrancher pour l'étranger; et je doute fort qu'un emprunt de quatre pour cent par an, puisse m'offrir les mêmes avantages que mon labourage.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS

Fin de la substance de la séance de Lundi, 26 Janvier.
Le Sénat a passé en première lecture, le bill supplémentaire à l'acte pour l'annulation d'hypothèques pour les paroisses de St. Landry, Est Baton-Rouge et Ascension, lu pour la 1ère fois.

Ce message informé que le Sénat a concouru au bill pour autoriser les veuves et femmes non mariées d'âge à pouvoir servir de sécurités et d'endosseurs.
Mr. Murphy du comité d'ensemble a rapporté qu'il avait soumis à la sanction du gouverneur le bill relatif au "shérif" du comté de la côte des Allemands.

M. Wheeler président du comité auquel avait été référée la pétition d'Eden Bradley a introduit un bill en conséquence.
M. Scott du comité des réclamations auquel avait été référée la pétition de J. Davezac a fait un rapport en conséquence.
M. McGuire a présenté un bill supplémentaire à l'acte qui pourvoit au soutien et à l'administration des écoles publiques.

M. Wheeler a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill pour autoriser les administrateurs des écoles publiques de Lafourche intérieure à vendre la maison d'école et le terrain à Thibodeauxville ainsi que la maison d'école sur les terres de W. Field.

M. Patin a présenté à la chambre la pétition des commissaires nommés l'an dernier en vertu d'une loi de la Législature à l'égard d'une communication qui doit s'ouvrir entre la paroisse d'Ouest Baton-Rouge et la Bayou Grosse-Tête, renvoyée à un comité.

M. Morphy a présenté un bill pour amender l'article 254 du Code de Pratique. Adopté.
M. Morphy a rapporté qu'il a ce jour, soumis à la sanction du gouverneur le bill qui crée des peiseurs de coton et de foin pour la Nlle-Orléans.

M. Richardson a fait un rapport sur la pétition de la paroisse Washington et a présenté un bill en conséquence.
Mr. Morphy a annoncé qu'il présenterait sous peu un bill relatif à l'asile des orphelins.

M. Foster a annoncé qu'il introduira sous peu un bill pour établir un mode d'élection dans la paroisse Ste. Marie.
Plusieurs bills ont été lus pour la seconde fois.
Le bill pour émanciper E. Percy a été adopté.

M. Trouard a présenté un bill pour amender l'acte qui incorpore la congrégation de l'église catholique romaine de St. Jean Baptiste.
Le bill qui pourvoit à la nomination d'un rapporteur pour la cour suprême a été lu pour la seconde fois.
Le bill pour le bénéfice du collège de la Louisiane et celui pour incorporer les souscripteurs de l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane ont été pris en considération et la Chambre s'est ensuite ajournée.

Mardi 29 Janvier.
Mr. Morris du comité auquel avait été référée la mémoire des habitants des Natchitoches, partie Nord, a fait un rapport en conséquence qui a été adopté et le bill qui l'accompagnait, intitulé "acte pour créer une nouvelle paroisse aux Natchitoches, sous le nom de Paroisse de Bestineaux, a été lu pour la première fois.

Un message du Sénat, informant qu'il a concouru au bill qui pourvoit à la nomination d'un inspecteur de farine et de porc pour la ville de St. Francisville, et que le président avait signé le bill pour incorporer les commissaires de l'académie

de Covington et celui pour amender la 3e section de l'acte accordant certains privilèges pour la ville des Natchitoches. Le message de la chambre a été lu et par la suite à une résolution pour examiner la pétition de Joseph Blair, un comité a été nommé à conséquence par l'orateur.
Un message du Sénat informant qu'il a concouru à quelques amendements au bill supplémentaire à l'acte fixant le salaire du shérif lorsqu'il conduit des prisonniers. Les amendements ont été pris en considération et adoptés par la chambre.

SUBSTANCE de la séance de Mercredi, 30 Janvier 1828.

M. Mangin a annoncé qu'il présentera sous peu, un bill relatif à une dispensa.
Le bill pour amender le code civil à l'égard de la curatelle des mineurs; lu pour la 1ère fois. Le bill pour venir au secours de J. S. Saunders. Le bill pour amender l'art. 669 du code de pratique et le bill relatif aux ventes du shérif, ont été lus pour la première fois.

M. Wheeler a annoncé qu'il présentera un bill pour créer des districts électoraux pour la paroisse intérieure de Lafourche. M. Allard a présenté un bill pour l'émancipation d'Agenor Bosque, référé à un comité spécial.

Le bill pour autoriser la vente des maisons d'école à Lafourche, celui relatif à l'asile des orphelins, celui qui crée une nouvelle paroisse aux Natchitoches et celui offrant un tribut de reconnaissance à la famille de feu Thomas Jefferson, ont été lus pour la seconde fois. Le bill pour incorporer une Eglise Evangélique Française, a été aussi lu pour la seconde fois.

Un message du Sénat demandant le concours au bill accordant à E. H. Horusburg le privilège d'élever une barrière sur le chemin public qui conduit de Madisonville à Covington et au bill relatif au revenu de l'Etat.

Le bill pour amender l'acte qui incorpore les souscripteurs de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, ayant été pris en considération, il en est résulté de très longues discussions et finalement, après plusieurs amendements, ledit bill a été adopté; 37 membres ont voté en faveur. La chambre s'est alors ajournée.

La discussion sur la translation du siège du gouvernement a été remise à huitaine.

FEUILLETON.

BAL DE M. BERTUS.

Nous voyons avec un plaisir extrême que M. Bertus, répondant au vœu de ses nombreux élèves, se dispose à leur donner le plaisir de se réunir Lundi prochain. Rien de plus agréable que ces sortes de réunions, et il n'est personne qui ne partage le plaisir qu'éprouvent tant d'aimables enfants. Il en est peu qui ne doive à M. Bertus, les premiers principes de la danse, et il n'est guères de jeunes personnes remarquables par leurs grâces, qui ne doivent ici, de la reconnaissance à M. Bertus. Propager avec toute la mesure, et toute la décence qu'on peut attendre d'un respectable père de famille, un art où les bonnes des convenances sont si difficiles à poser, est un mérite inappréciable pour des parents, et c'est précisément celui que M. Bertus joint à d'excellentes principes chorégraphiques; aussi, voyons nous, dans ses bals, une réunion aussi nombreuse qu'intéressante; et nous croyons répondre à la voix générale, en l'assurant d'avance que le prochain bal ne sera pas moins brillant que le précédent.

Nouveau Trait d'Ingratitude.

Le nommé Vidal, de Langon, âgé de 27 ans, employé bourellier, travaillait de son état à Tonny-Charente. Depuis certaine conversation qu'il eut il y a quelque temps avec un homme qui n'en savait pas plus que lui, son caractère était totalement changé; devenu sombre et rêveur, l'avenir l'inquiétait, il ne parlait que de l'enfer. Pensant que l'air natal pourrait calmer un peu ses sens troubles, il profita d'une place disponible dans la diligence de Nantes à Bordeaux, qui passait le 27 à Tonny. A peine Vidal fut-il dans la voiture, qu'il donna des signes de folie, jusqu'à se précipiter par terre. On le releva la première fois; à la seconde, il fut impossible de l'atteindre, tant sa fuite fut prompte et rapide. Ce malheureux, de plus en plus tourmenté par ses visions, a mis fin à ses jours, entre pendant à un arbre avec sa cravate, entre St. Hypolyte et Buzay, près de Saintes; il y était encore le 28 à midi. Ayez donc des conversations sur des matières que vous ne comprenez pas bien, surtout avec des gens qui valent tout en noir!

VARIÉTÉS.

Extrait d'un petit journal de Paris.
On demandait à un individu qui lisait patiemment certain journal, où se trouvait un article sur les vins, ce qu'il voulait en extraire. Un peu d'esprit répondit-il naïvement.
—L'éclipse de lune, annoncée pour le 3, n'a pu être aperçue à Paris, à cause des nuages qui couvraient l'horizon. Ces nuages sont aujourd'hui complètement dissipés, et la lumière brille enfin librement.
—Un Mr. Kalin, plus terrible que son nom ne semble d'abord l'annoncer, vient de découvrir un moyen infallible de détruire les betes malfaisantes. Que certains individus se rassurent, il ne s'agit que des rats et des souris.
—Un cultivateur Autrichien a trouvé dans un champ une chaîne qui, dit-on, remonte à la plus haute antiquité. Les chaînes furent de tout temps.

—La Gazette des Tribunaux annonce que l'on a arrêté, dans la galerie des tableaux, au Louvre, deux individus, sur lesquels on a trouvé trois paires de cisoux. Cette circonstance a failli légitimer leur

éloignement; mais on a reconnu que c'étaient des malheureux.
—On lit dans un journal: "on demande pour un sous-préfet un jeune homme connaissant bien l'état de conseiller-liquoriste." Il paraît que Mr. le sous-préfet veut traiter ses administrés avec douceur.
—Des nouvelles du Nord annoncent que M. Lafitte vient d'être nommé général dans un certain corps... Comment peut-on espérer de trouver un tel général à son poste?

Mr. Pierre Denno s'est soutenu, par la prochaine Election de Gouverneur, par un grand nombre d'électeurs.



Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NILE-ORLÉANS.

Expéditions:
Navire Russell, Fosdick, New York.
G.E. Russell et Barstow.
Navire Pocatonia, Sumner, Liverpool.
Phelps et Babcock.
Briek Arabi Bairdon, Providence.
Rowers, Osborn et Bowers.
Briek Alexander, Stevens, Philadelphie, J. Clark.
Briek William et Enclime, Smith, St. Yago de Cuba.
V. Roumager.
Briek Waltham, Wobb, Havre, A. Bellac et Co.
Briek Catherine, Long, New York, J. Clark.
Goel. Hope, Burrows, Holguin, J.P. Payson.

Arrivées:
Bateau à vapeur Emerald, Lake, Louisville, avec 165 frégates grises à York; Muckelester et Co.; 40 bis huile à J. Hagan et Co.; 305 frégates grises à Reynolds, Byrne et Co.; 469 do à Townsley et Prieur; 3 ca 1 mille mds à Lincoln et Green, une machine pour le bateau Fair Star; 15 balles coton à J. Fowler Jr.; 113 à Reynolds, Byrne et Co.; 22 à Ordre; 10 passagers.
Bateau à vapeur Ontario, de Washita, avec 32 balles coton à Sober, Goodman et Co.; 78 à J. Fowler Jr.; 1 Lane, Lovell et Co.; 49 à Planché et Courcelle; 5 à J.K. Ferguson et Co.; 34 à Wilkins et Linton; 33 aux propriétaires à bord; 2 ca pelletteries 38 peaux à J.W. Zacharie et Co.
2 chalans de Green River, Ky. avec 75 tabac à Fowler et Hutton.
Bateau à vapeur Columbia, Crane, Bayou Sarah; avec 30 balles-coton; savoir, 179 à Wilkins et Linton; 70 à M. White; 185 à Reynolds, Byrne et Co.; 31 à N. Cox; 108 G.R. Roundtree; 4 à W. L. Robinson; 3 à Lane, Lovell et Co.; 14 à H. Harris; 34 à J. Hagan et Co.; 21 à Ordre; 21 à A. Fisk et Co.; 152 à Lee et Williams; 23 à D. Hoeker; 30 à T. Ambrose.

Entrées:
Briek Massachusetts, Hobart, de Boston, à J.A. Merle, avec un chargement assorti de marchandises.

THEATRE D'ORLÉANS.

Dimanche, 3 Février 1828.
La première représentation de la reprise de **CENDRILLON**, Opéra-Comique en 3 actes, paroles d'Etienne, musique de Nicole, orné de changements à vue, de décors et de costumes, et généralement de tout son spectacle; suivi de la seconde représentation de **La Famille du Porteur d'eau**, Vaudeville en un acte, de Frances, Dartois et Gabriel.
Incessamment, la première représentation de **La Vestale**, grand opéra, paroles de Jouy, musique de Spontini.

SALLE D'ORLÉANS.

MARDI, 11 FÉVRIER, Au bénéfice de Mr. E. Bertus, **BAL D'ENFANS** Qui sera suivi d'un **GRAND BAL PARE**.
Nous espérons que le public qui s'est fait toujours un vrai plaisir d'assister aux jolies bals qui donne ordinairement cet artiste, ne manquera pas cette fois de l'honorer de sa présence. [Note de l'Éditeur.]

Costumes de masques.

Mlle. Lise Douvillier a l'honneur de prévenir le public, qu'elle vient de louer l'ancien magasin qu'occupait Mde. Théodore, rue Ste. Anne, entre celles de Bourbon et Royale, où elle tiendra des costumes de masques, très-frais; elle aura également un appartement où les personnes qui l'honoreront de leur bienveillance, pourront s'habiller avec commodité et où l'on se fera la curiosité ne pourra pénétrer.
26 Janvier—1

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le Docteur JEAN DE CORRES, DEMORE actuellement au coin de la rue Du Maine et Condé, deux portes après la pharmacie du Dr. Kerr, en doublant le coin, au premier étage.
19 déc.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

- 50 paniers (marque L.C.) de farine blanche moussée.
- Et d'arrivages intérieurs.
- 370 sacs Café de la Havane.
- 30 caisses de 12 bouteilles. Champagne moussé.
- 100 sacs de 1000 bouchons fins.
- 40 caisses Huile de Vitriol de deux dame-jeannes chaque.
- 100 barils Vinagère de cidre fort.
- 500 sacs Sel de Liverpool.
- 24 barils Plomb de chasse patentes.
- 300 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.
- 40 barils Sucre en pain.
- 40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.
- Grils pour bateaux à vapeur, Gharretes et Rones, Drays et Brouettes.
- A vendre par

15 Janv. SAMUEL P. MORGAN.
Demande d'une Cuisinière.
ON désirerait trouver une Cuisinière propre à un ménage.—S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille. 29 Janv.

Ventes Publiques.

PAR T. MOSSY.
Il sera vendu Vendredi 1er. Février prochain, au magasin du sous-mari, une facture de Marchandises Anglaises ayant droit au drawback, consistant en velours, Laines unis, pour gilets, influences de goût, &c. 29 Janv.

Par Isaac L. M'COY.
MERCREDI 13 Février prochain, à midi, il sera vendu à la bourse, 5 beaux TERRAINS contigus les uns aux autres et situés à l'encoignure des rues St. Charles et Gravier. Quatre de ces terrains font face à la rue St. Charles et un à la rue Gravier, et ils ont chacun de 30 à 34 pieds 11 pouces de face sur environ 105 pieds de profondeur et il y a dessus un grand magasin de dépôt en bois. Conditions: 1 et 2 ans de terme en papier endossé à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 12 Jan.

PAR ISAAC L. M'COY.
MERCREDI 13 Février prochain, à midi, il sera vendu à la bourse, 5 beaux TERRAINS contigus les uns aux autres et situés à l'encoignure des rues St. Charles et Gravier. Quatre de ces terrains font face à la rue St. Charles et un à la rue Gravier, et ils ont chacun de 30 à 34 pieds 11 pouces de face sur environ 105 pieds de profondeur et il y a dessus un grand magasin de dépôt en bois. Conditions: 1 et 2 ans de terme en papier endossé à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 14 Janv.

Librairie Française et Espagnole.

A 18.—Les souscriptions ont reçu par les derniers arrivages, un nouvel assortiment de Librairie Française et Espagnole.
Ouvrages nouveaux et remarquables:
L'histoire de France, par l'abbé Montgaillard, Mémoires d'une Contemporaine, Napoléon devant ses contemporains, Mémoires de Madame de Camille, Pamphlets Politiques de Paul Louis Courrier, Paris, tableau moral et philosophique par Fournier Veteuil, Biographie des Députés, Nouvelles Lettres Provinciales, Histoire de la révolution actuelle de la Grèce, Contes Chinois, par Abel Renneot, Refutation de la vie de Napoléon, par Walter Scott, par le général G...
Leur cabinet de lecture est augmenté des Romans les plus nouveaux et par les meilleurs auteurs.
Ils ont toujours un bel assortiment de papiers de teinture et fournitures de bureaux, nécessaires à musique, convenables pour les marchés du Mexique.
CHS. JORDAN & Co.
Ils ont restés, encore, quelques barriques de bon vin rouge de Bordeaux; à 34 la barrique. 30 Janvier.

Chapeaux de Castor.

Reçus par le navire **Amis**, de New-York, 40 caisses de CHAPEAUX noirs et de brun, de première qualité, de formes hautes, basses, et moyennes, à poils longs et courts; tous de qualités supérieures, et des dernières modes.—De plus, plusieurs douzaines de CHAPEAUX dits **Scot-Drab**, qu'on vendra en gros et en détail, à des termes raisonnables. NICHOLS & KEELER. 28 Janvier. 18, rue Canal.

Demande d'emploi.

Mr. J. C. G... Jardinier fleuriste, planteur et tailleur d'arbres et de vignes, établit toutes sortes de jardins neufs et répare les vieux; il exécutera tous les plans qui lui seront présentés; ayant appris à travailler sous les meilleurs maîtres jardiniers d'Europe, et ayant constamment exercé cet art, même dans ce pays depuis plusieurs années; il a une parfaite connaissance de la culture des végétaux indigènes et exotiques. Il prendra des arrangements avec toute personne qui voudra l'employer au mois ou au jour. S'adresser à Mde. M. Willox, rue d'Orléans; à M. Davis, et à M. St-Georges, aux rues de la Levée et Ursulines.

INSTITUT HELVÉTIQUE.

FIN de donner plus de latitude à l'éducation, Mr. De Fernex vient d'ouvrir Monsieur Wheelwright de Massachussetts, un jeune homme aussi recommandable par ses talents que par ses qualités personnelles. Licencié au lycée de Brunswick, Mr. W. se chargera de la partie Anglaise de l'Instruction. L'Institut de M. de Fernex, offrira ainsi aux jeunes gens double avantage de préparer les langues à dire à dans les collèges des Etats-Unis, et de jouir aux autres un cours complet d'éducation. Toutes les branches d'enseignement seront successivement traitées dans l'ordre de leur importance, du degré d'attention qu'elles exigent.
Des réglees données, mais très-remontées observées.
M. de Fernex, rue Royale, N° 116. 17 Janv.

M. B. GUILLAUME—Nouvellement arrivé de Paris, ayant eu l'honneur de faire les déjeuners du général Jackson, vient de prendre présentement une maison, rue St. Anne, N° 62. Les personnes, qui voudront bien l'honorer de leur confiance, sont assurées qu'il ne négligera rien pour les satisfaire. Il se charge de faire les repas qu'on lui commandera. On trouve journellement dans sa demeure, des pâtisseries froides et autres pâtisseries de commande. 23 Janv.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Le prix de la farine blanche étant aujourd'hui de \$4 75 le sac, il après le tarif des boulangers devant donner, pendant la semaine prochaine, quarante-neuf onces de pain pour un escafin. Nouvelle-Orléans, 26 Janv. 1828. J. Hoffmann, maire.